

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2011

affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes.

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 13

L'an deux mil onze le vingt deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2011.

Présents: M. DUBRUN Jean-Philippe, Mme DAUDÉ Simone, Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie, M. WILLANUEVA Jean-Noël, M. CAHORS Michel, M. MORFOISE Alex, M. CALVY Guy, M. RAYMOND Maxence, Mme GARIBAL Danièle.

Absents excusés : M. AMIGUES Gérard (procuration à M.MERCADIER Francis), Mme RIGO Géraldine (procuration à M. MORFOISE Alex), Mme MASSANES Pascaline.

Secrétaire de séance : M. MORFOISE Alex.

Délibérations prises :

- Virement de crédits afin de mandater des admissions en non valeur sur redevances 2009 pour 297 €
- Création d'une opération en investissement « mise aux normes de la salle des fêtes » pour un montant de 3 300 €
- Augmentation des crédits sur l'opération « Modernisation du terrain de camping » pour 8 000 € afin de régler les raccordements au réseau d'assainissement ainsi que divers travaux de plomberie, électricité à venir.
- Subvention de 1 200 € à la coopérative élémentaire pour aide financière aux familles lors de la classe de neige qui va avoir lieu en février.
- Accord pour renouvellement pour 3 ans de la convention Internet avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique. (261 € par an)
- Reconduction du régime indemnitaire en faveur du personnel communal.
- Les tarifs du gîte d'étape sont maintenus.
- Pour la garderie, création de nouveaux tarifs concernant les familles ayant 2 ou 3 enfants.
- Révision du règlement de la cantine : un passage de l'article concernant la discipline est modifié : la convocation des parents prendra la forme d'un avertissement et au 3^{ème} avertissement, l'exclusion sera envisagée.
- Demande d'intégration de la nouvelle voie du lotissement du sol del Deyme rétrocédée à la commune et correction d'une erreur dans le dernier classement de la voirie, le tout pour prise en compte dans le calcul de la DGF.
- Accord pour signature de la charte de protection du ciel et de l'environnement nocturnes.
- Accord pour adhésion au CAUE, organisme de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.
- Avis favorable sur le périmètre du SCOT et pour la création et l'adhésion au Syndicat Mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

La séance a été levée à 23h40.

Fait à Limogne en Quercy, le 25 novembre 2011

Le Maire,

Francis MERCADIER.